0 LB 2 5 9 2

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
REQUETE déposée sous le n° 04 619

DÉPOSÉ LE :
13 JAN. 2004
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

930

A Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Nanterre

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA VERIFICATION DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

(art. L. 225-131 al. 2nd du Code de commerce)

POWEO
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.100.000 euros, Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 442 395 448,
Dont le siège social est situé Immeuble Le Monge – 22, place des Vosges, 92979 Paris La Défense

Représentée par Monsieur Charles BEIGBEDER, agissant en qualité de Président du Directoire, domicilié en cette qualité audit siège.

Ci-après désignée « **POWEO** » ou la « **Société** »

Ayant pour avocat

La SCP RAMBAUD MARTEL,
Agissant par **Maîtres Stéphane BENOUVILLE et Fabrice PATRIZIO**
Avocats au Barreau de Paris – P 134
25, boulevard de l'Amiral Bruix
75782 PARIS CEDEX 16
Tél : 01.40.67.17.00 – Fax : 01.40.67.28.80

Siège social
Immeuble Le Monge
22, Place des Vosges
92979 Paris La Défense Cedex
Tél : + 33 (0) 55 70 74 00
Fax : + 33 (0) 55 70 74 10

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

Dans le cadre d'un projet d'augmentation du capital de la Société par appel public à l'épargne, la présente requête a pour objet de voir désigner un commissaire qui sera chargé de la vérification de l'actif et du passif de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-131 alinéa 2nd du Code de commerce.

1. Nature de l'opération envisagée

POWEO est une société dont l'activité consiste à commercialiser de l'électricité auprès des entreprises (cf. **Annexe : Informations complémentaires sur la requérante**).

Afin notamment de renforcer sa structure financière en vue de faciliter son développement, la Société envisage l'inscription de la totalité des actions composant son capital sur le Marché Libre d'Euronext Paris.

Les titres dont la négociation au Marché Libre sera demandée, correspondent à :

- la totalité des actions de la Société déjà existantes ;
- un maximum de 1.500.000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital par appel public à l'épargne à réaliser concomitamment à l'inscription de la Société au Marché Libre.

Le 5 janvier 2004, la Société a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un projet de prospectus simplifié visant à son inscription au Marché Libre.

Il est prévu que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur le projet d'augmentation de capital par appel public à l'épargne, se tienne dans le courant du mois de janvier 2004.

2. Nature de la requête

L'article L. 225-131 alinéa 2nd du Code de commerce dispose que :

« En outre, l'augmentation du capital par appel public à l'épargne, réalisée moins de deux ans après la constitution d'une société selon les articles L. 225-12 et L. 225-16 , doit être précédée, dans les conditions visées aux articles L. 225-8 à L. 225-10, d'une vérification de l'actif et du passif ainsi que, le cas échéant, des avantages particuliers consentis. »

Siège social
Immeuble Le Monge
22, Place des Vosges
92979 Paris La Défense Cedex
Tél : + 33 (0) 55 70 74 00
Fax : + 33 (0) 55 70 74 10

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 7 juin 2002, la société POWEO a été constituée depuis moins de deux ans.

Compte tenu du projet d'augmentation de capital par appel public à l'épargne décrit ci-avant, la Société sollicite de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre qu'il désigne tel commissaire qui lui plaira, sur le fondement des dispositions de l'article L. 225-131 du Code de commerce.

Ce commissaire aura pour mission de vérifier l'actif et le passif de la société POWEO ainsi que, le cas échéant, les avantages particuliers consentis et d'établir, sous sa responsabilité, un rapport à cet effet.

EN CONSEQUENCE L'EXPOSANT REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE :

De bien vouloir, sur le fondement de l'article L. 225-131 du Code de commerce, désigner un commissaire :

- qui aura pour mission, dans les conditions prévues à l'article L. 225-131 du Code de commerce, de vérifier l'actif et le passif de la Société ainsi que, le cas échéant, les avantages particuliers consentis, et
- d'établir, sous sa responsabilité, un rapport à cet effet.

Fait à Paris La Défense, en deux (2) exemplaires originaux,
Le 6 janvier 2004

M. Charles BEIGBEDER
Président du Directoire

PJ : Annexe (Informations complémentaires sur la requérante)

Siège social
Immeuble Le Monge
22, Place des Vosges
92979 Paris La Défense Cedex
Tél : + 33 (0) 55 70 74 00
Fax : + 33 (0) 55 70 74 10

ANNEXE

Informations complémentaires sur la requérante (chiffres au 30 juin 2003)

Activité	Tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement : l'exercice à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique, de toutes activités se rapportant à l'énergie et à l'environnement notamment aux secteurs de l'électricité, du gaz et de l'eau. Les activités incluant, de façon non limitative, le négoce, le courtage, l'intermédiation, la distribution, la commercialisation, la production de tous produits d'énergie et matières premières quelles incluent également toutes prestations d'arbitrage, de développement et commercialisation de produits complexes dérivés et de couverture, d'agrégation ou de gestion d'équilibre et de conseil, notamment mais non exclusivement en matière d'optimisation de consommation d'énergie relatives aux secteurs de l'énergie et de l'environnement, et toutes prestations de facilité, management qui désignent les divers services généraux ou collectifs fournis aux grands ensembles immobiliers, industriels et tertiaires et aux particuliers. L'acquisition, la prise et l'exploitation de tous brevets, licences, marques, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.
Chiffre d'affaires	259 721 €
Actif net	225 536€
Capitaux propres	33 886 €
Total du bilan	738 024 €
Nombre d'établissements	0
Nombre de salariés	7
Nom et adresse des commissaires aux comptes titulaire et suppléant	**Commissaire aux comptes titulaire :** **Barbier Frinault et Autres – SAS** (RCS 038 476 913) 41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex **Commissaire aux comptes suppléant :** **Monsieur Philippe PEUCH-LESTRADE** 41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Siège social
Immeuble Le Monge
22, Place des Vosges
92979 Paris La Défense Cedex
Tél : + 33 (0) 55 70 74 00
Fax : + 33 (0) 55 70 74 10

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n° 04819 et les motifs y exposés,

Nommons Monsieur Olivier PERONNET
FINEXSI
111, rue Caroline
75017 Paris

en qualité de

☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce

☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaire(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 9 janvier 2004

Par délégation
S.THALY